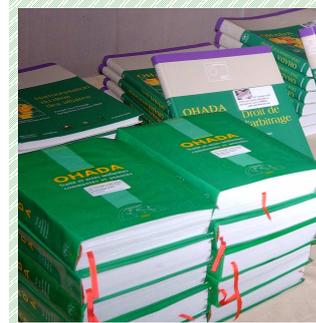

THEME

*«L'imprégnation des juridictions commerciales
du Burkina Faso à la pratique des actes
Uniformes de l'OHADA »*



Date : 11, 12, 13 novembre 2009

Lieu : Ouagadougou (Burkina Faso)

Salle VIP RAN Hôtel SOMKETA

**Sous le parrainage du Ministre de la Justice, du Garde des Sceaux
Monsieur Zakalia Koté**

Présentation de l'Atelier

La création des nouvelles juridictions commerciales au Burkina Faso est un acte significatif du Gouvernement Burkinabé en matière de sécurisation juridique et judiciaire de l'activité économique des entreprises. Ces nouvelles juridictions créées pour connaître spécifiquement du contentieux nés des transactions commerciales cadre parfaitement avec les objectifs du Traité OHADA qui a entendu assainir le cadre juridique de l'activité des sociétés commerciales dans l'ensemble des 16 Etats membres.

Pour s'imprégner de la pratique des Actes uniformes déjà adoptés par le Conseil des Ministres, Cercle OHADA du Burkina Faso en partenariat avec la Coopération Française au Burkina Faso et sous le parrainage de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, organise à l'intention des magistrats de ces Juridictions, un séminaire de formation sur le thème général « Imprégnation des Juridictions Commerciales du Burkina Faso à la pratique des Actes uniformes de l'OHADA ».

Cette formation s'adresse également aux auxiliaires de justice, aux juristes d'entreprises et aux hommes d'affaires qui sont appelés à saisir les juridictions commerciales nouvelles créées au Burkina Faso.

Animateur :

✓ **Félix ONANA ETOUNDI**

Docteur d'Etat en Droit des Affaires

Juriste Expert à la CCJA de l'OHADA

Expert Juridique International spécialisé en Droit Economique et en Droit des Affaires de l'OHADA

Chargé de Cours de Droit des Affaires dans les Universités et Grandes Ecoles d'Abidjan et de Yaoundé

Juriste d'Affaires en Charge des Contrats de Partenariat Public-Privé au Projet de Construction d'un Port en Eau Profonde de Kribi (Cameroun)

Objectifs de l'Atelier

L'Atelier de formation vise à :

- Porter à la connaissance des juridictions commerciales du Burkina Faso, les tendances jurisprudentielles formées par la Juridiction Suprême de l'OHADA en matière d'interprétation et d'application de certaines dispositions du Traité OHADA et des Actes uniformes dérivés ;
- Débattre des questions juridiques rencontrées par les Juridictions nationales Burkinabé en matière d'interprétation et d'application du droit OHADA.

Modules de formation

Cinq modules à développer :

1. La portée abrogatoire des Actes uniformes de l'OHADA par rapport au droit interne des Etats parties antérieurement applicable ;
2. Le contentieux du bail commercial issu de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit Commercial Général ;
3. Les grandes Tendances Jurisprudentielles de la CCJA en matière d'application de l'Acte uniforme sur l'arbitrage;
4. Les grandes Tendances Jurisprudentielles de la CCJA en matière de nullités des actes de procédure en droit OHADA;
5. L'immunité d'exécution des personnes morales de droit public en droit OHADA: à propos des applications jurisprudentielles de l'article 30 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution;

Public Concerné : Magistrats, Avocats, Notaires
Huissiers, juristes d'entreprises, etc....

Les frais de participation couvrent :

- La participation aux 3 jours de formation
- Les Déjeuners et les Pauses-café
- Un dossier pédagogique ou cahier du participant
- Un exemplaire du livre « Jurisprudence des décisions et avis commentés et annotés de la CCJA » éd. . 2009 dédié par l'auteur
- Un code vert OHADA 3ième édition 2006
- L'attestation de Formation

Droits d'Inscription

150 000 Fcfa

(Cent cinquante mille francs Cfa)

NB : Nombre de participants limité à 50 personnes en raison de la capacité de la salle.

Renseignements et Inscriptions

Par mail : cerclohadaburkina@yahoo.fr

Par Téléphone: +226 76 61 30 00 (Burkina Faso) ou +226 50 36 07 27 (Mme DIAO)